

Gîte La Rouchie - Conditions générales de location 2023

Réservation :

Téléchargez le formulaire de demande de réservation, complétez les informations demandées et retournez moi ce formulaire soit par mail soit par courrier (vous pouvez également me contacter par téléphone au 06 77 43 49 92 pour pré-réserver).

A réception de votre demande, je vous transmettrai le contrat de location que vous devrez me retourner sous 7 jours dûment signé et accompagné de l'acompte de 30%.

Le règlement du solde dû devra être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

En cas de réservation de dernière minute (moins de 30 jours avant le début du séjour) la totalité du montant de la location sera demandée à la réservation.

Annulation* :

1) *Annulation par le locataire* : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée

2) *Annulation avant la date de début de séjour* : l'acompte reste acquis au propriétaire.

Celui-ci pourra demander le solde du montant de la location si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de début de séjour.

3) *Non présentation après la date de début de séjour* : si le locataire ne se présente pas à la location dans les 24 heures suivant la date de début de séjour, le présent contrat devient nul et non avenue.

Le propriétaire pourra disposer du gîte comme bon lui semble, l'acompte reste acquis au propriétaire et les sommes non réglées devront être acquittées en totalité par le locataire.

4) *Interruption de séjour* : la totalité des sommes versées reste acquise au propriétaire. Les frais équivalents au temps d'occupation devront être réglés par le locataire (chauffage, services, ...)

5) *Annulation par le propriétaire*: l'intégralité des sommes versées seront remboursées au locataire.

Accueil/Départ :

Location semaine du samedi au samedi : arrivée à partir de 16h - départ avant 10h.

Location week-end du vendredi au lundi ou mid-week du lundi au vendredi sur demande.

Merci de nous contacter au 06 77 43 49 92 en cas d'arrivée tardive ou demande particulière.

Etat des lieux :

Un état des lieux loués est établi à l'arrivée.

Toute réclamation concernant la maison, l'état des lieux ou les équipements ne peut-être soumise au propriétaire au-delà du 2^{ème} jour d'occupation.

Dépôt de garantie/caution :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie/caution de 400 € sera demandé.

Au départ du locataire, après établissement de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie/caution sera détruit sous 72H après votre départ ou dans un délai de deux mois maximum, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ou casses de matériel sont constatées.

Assurances* :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur habituel que vous bénéficiez d'une assurance dite «villégiature».

Occupation/Utilisation des lieux :

Le présent contrat est établi pour un nombre d'occupants déterminé et une capacité d'accueil maximum. Si le nombre d'occupants constaté à l'arrivée est supérieur au nombre prévu au contrat, le propriétaire peut refuser les personnes. Si la capacité d'accueil le permet, un supplément de 200€ par personne sera appliqué.

Le locataire devra garantir le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux en évitant toutes nuisances susceptibles de troubler la tranquillité du hameau.

La piscine et les jeux d'enfants sont sous l'entière surveillance du locataire durant toute la durée de location. Une clôture sécurise la piscine ainsi qu'une fermeture par volet électrique du bassin.

Le locataire s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité données par le propriétaire.

Le locataire dégage de toutes responsabilités le propriétaire en cas d'incident de personnes à la piscine ou aux jeux d'enfants.

L'intérieur du gîte est non-fumeurs. Des cendriers sont à disposition pour une utilisation extérieure. Les mesures de sécurité et de propreté élémentaires doivent être respectées.

Piscine :

La piscine est ouverte de mi avril à fin septembre (selon la météo), elle est clôturée. Elle est également équipée d'un volet roulant électrique.

Animaux :

Pour des raisons de sécurité, le terrain n'étant pas clos, je ne peux pas accepter les animaux.

Visiteurs :

Les locataires peuvent recevoir des visiteurs à condition de prévenir le propriétaire à l'avance. Les visiteurs ne peuvent pas résider la nuit au gîte.

Services annexes :

En fin de séjour, le locataire réglera directement au propriétaire les services annexes non inclus dans le prix de location (location de draps, de serviettes, bois en supplément, chauffage suivant période, etc...).

Taxe de séjour et ménage :

La taxe de séjour est de 1€ par jour et par personnes majeure. Le ménage de fin de séjour est inclus dans le montant de la location pour une semaine minimum de location.

Le locataire se doit de respecter les lieux et les services mis à sa disposition et il s'engage à les rendre dans un état décent.

Paielement :

J'accepte les paiements par chèque bancaire ou postal, par virement, par mandat cash ou en espèces.

Je n'accepte pas les chèques vacances (ils sont acceptés dans tous les sites touristiques, les restaurants et de nombreuses boutiques).

Engagement du locataire en fin de séjour :

Le locataire doit rendre le gîte dans un bon état de propreté.

Le locataire doit remettre en ordre tout le mobilier comme il a été trouvé en entrant.

Le locataire doit signaler toute(s) détérioration(s) survenue(s) en cours de séjour.

Tout l'équipement de cuisine doit être propre et rangé ainsi que le barbecue et ses accessoires.

Tout le linge sale doit être rassemblé au pied des lits.

Adresse du gîte :

Lieu-dit « La Rouchie » - 24290 La Chapelle Aubareil

Coordonnées GPS : Latitude : 45.018076 - Longitude : 1.19807

Coordonnées du propriétaire :

Véronique RAULT - La Rouchie - 24290 LA CHAPELLE AUBAREIL

Tél. : +33 (0)5 47 97 94 54 - Portable : +33 (0) 6 77 43 49 92

Web : www.gite-larouchie.com

Email à utiliser pour envoi avec pièces jointes : veronique.rault59@sfr.fr

*Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation et une assurance «villégiature» par l'intermédiaire du Cabinet ALBINET - ADUCIEL/ADAR.